



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_018-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-018 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
SOUTIEN À L'ASSOCIATION ISLE ET DRONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CLUB NATURE "MISSION JARDIN"

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 - 2/3
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_018-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'emploie, au travers de la mise en œuvre de ses politiques publiques, à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques actuels et améliorer la résilience de son territoire.

Considérant qu'en particulier, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire en contribuant à la préservation des milieux et des ressources, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la consommation responsable via notamment les circuits courts alimentaires.

Considérant que depuis 2020, La Cali participe au dispositif Club nature Gironde du Département de la Gironde, qui vise à sensibiliser les jeunes à l'environnement et à la découverte du patrimoine naturel local.

Considérant que l'association Isle et Dronne, créée en 1993 et située à Porchères, a pour objectif de participer au développement local, à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les exclusions en favorisant l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Considérant que l'Isle et Dronne est un partenaire de longue date de La Cali, qui missionne cette association pour la réalisation de nombreux travaux : entretien des espaces verts des zones d'activité, réalisation du chemin pédestre dans la forêt de Le Fieu dont La Cali est propriétaire.

Dans le cadre de son projet « Plaine Nature en Libournais » débuté en avril 2021, l'association met en place un jardin pédagogique sur une surface d'environ 3 hectares.

Ce jardin retrace l'histoire des techniques et modes de production du moyen-âge à nos jours. Ces espaces, supports d'activité et d'apprentissage pour les salariés en parcours d'insertion, ont également vocation à être ouverts aux publics afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés au jardinage écologique.

Considérant qu'afin de débiter les premières actions d'éducation à l'environnement, Isle et Dronne souhaite créer un Club nature dénommé « Mission jardin ! » à destination des enfants du centre de loisirs de la commune limitrophe de Saint Seurin sur l'Isle.

Considérant qu'un dossier technique a été déposé sur la plateforme du département de la Gironde le 21/12/2022 (à retrouver en annexe 1 de la présente délibération).

Il est prévu que ce Club nature se déploie sur 15 séances d'avril à fin juillet 2023. Les enfants seront accueillis sur le jardin en Permaculture, avec de nombreux objectifs pédagogiques (cultiver des petits fruits, des légumes et des fleurs, apprendre les techniques de base du jardinage écologique, connaître et mettre en œuvre les conditions d'accueil de la faune auxiliaire au jardin).

Une dizaine d'enfants du territoire de La Cali, âgés de 6 à 14 ans devraient suivre et découvrir ainsi, à travers les activités proposées, les réalités du jardin nourricier en agriculture biologique, et les enjeux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Considérant qu'au titre de la préparation et l'animation du Club nature, Isle et Dronne sollicite auprès de La Cali une subvention de 5 000 €. Le règlement d'intervention du Département prévoyant, pour l'EPCI partenaire de la démarche, une prise en charge à hauteur de 75% (soit 3 750 €) des dépenses, le cofinancement résiduel pour La Cali s'établirait à 1 250 € pour cette opération.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques que mène La Cali en particulier en matière d'éducation à l'environnement et de transition écologique,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 3 750 € auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature,
- signer la convention de partenariat 2023 entre La Cali et Isle et Dronne (Annexe 2) encadrant la mise en place du Club Nature « Mission jardin ! » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Imputations budgétaires :

DD1 : chapitre 65 – Compte 6574 - Service gestionnaire et destinataire (5 000 €)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 23 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Handwritten signature in blue ink, corresponding to Philippe Buisson.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_018-DE

**Convention de partenariat entre
La Cali et l'association Isle et Dronne
visant la mise en place du Club nature « Mission jardin ! »**

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Libournais du 20 février 2023, relative au soutien de La Cali au déploiement du dispositif « Club nature » du département de la Gironde et l'autorisation de signature d'une convention avec l'association Isle et Dronne pour la création d'un Club nature,

Entre : La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) représentée par le Président, Monsieur Philippe BUISSON,
Et dénommée ci-après « La Cali ».

D'une part,

Et : l'association Isle et Dronne, désignée ci-après par « Isle et Dronne », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est : 3 rue Le Barrage - 33660 PORCHERES, N° SIRET : 398 984 690 00022, et représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe BURJADE.

D'autre part,

Préambule

Dispositif Club nature Gironde

Le Club nature Gironde est un dispositif porté par le département de la Gironde, visant à développer des projets de sensibilisation des jeunes à l'environnement en dehors du temps scolaire. Il s'agit de leur faire (re)découvrir les milieux naturels qu'ils côtoient tous les jours, de les sensibiliser aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et de les positionner en tant qu'acteurs de la protection de cet environnement.

Ce dispositif a pour objectif d'inciter les collectivités territoriales à déployer ce type de projets participatifs et pédagogiques sur leur territoire, en s'appuyant sur les associations locales d'éducation à l'environnement.

Pour la mise en œuvre de ces initiatives, le département s'appuie sur les intercommunalités, dont les communautés d'agglomération, chargées de centraliser et coordonner les projets de Club nature sur leur territoire.

Motivations de La Cali

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire, en particulier en soutenant les initiatives qui concourent à la préservation des milieux et à l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment auprès des plus jeunes.

Motivations de l'association Isle et Dronne et présentation du projet

Créée en 1993 par des habitants du Nord-Libournais soucieux de dynamiser leur territoire, au travers d'actions d'animation rurale et de mise en valeur du patrimoine local, Isle et Dronne est une l'association loi 1901. Son objectif est de participer au développement local, à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les exclusions en favorisant l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Origines du projet

Isle et Dronne est un partenaire de longue date de La Cali, qui missionne cette association pour la réalisation de nombreux travaux : entretien des espaces verts des zones d'activité, réalisation du chemin pédestre dans la forêt de Le Fieu dont La Cali est propriétaire...

Dans le cadre de son projet « Plaine Nature en Libournais » débuté en avril 2021, l'association met en place un jardin pédagogique sur une surface d'environ 3 hectares. Ce jardin retrace l'histoire des techniques et modes de production du moyen-âge à nos jours. Il se compose de 5 espaces thématiques : jardin Médiéval, jardin Renaissance, jardin Paysan, jardin en Permaculture et Jardin-Forêt.

Ces espaces, supports d'activité et d'apprentissage pour les salariés en parcours d'insertion, ont également vocation à être ouverts aux publics afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés au jardinage écologique.

L'ouverture d'un Club Nature à destination des enfants du centre de loisirs de la commune limitrophe (Saint Seurin sur l'Isle) est l'occasion de débiter ces premières actions d'éducation à l'environnement.

Les enfants du centre de loisirs seront accueillis sur le jardin en Permaculture sur 15 séances d'avril à fin juillet 2023 avec pour objectifs pédagogiques :

- Coopérer sans distinction de genre et s'organiser pour mener à bien un projet collectif : cultiver des petits fruits, des légumes et des fleurs en vue de la restitution aux parents et partenaires du projet (fin juillet)
- Apprendre les techniques de base du jardinage écologique (semis, plantations, soins aux plantes, récoltes) par différentes approches : sensibles (toucher, sentir, écouter...), manuelles (faire avec ses mains, construire, bricoler...). Les sens de l'observation et la création seront aussi des leviers importants dans les activités de découverte du jardinage.
- Connaître et mettre en œuvre les conditions d'accueil de la faune auxiliaire au jardin : nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes, fauche tardive...

Article 1 : objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de préciser les obligations de chacune des parties en vue de la mise en œuvre et du suivi du Club nature « Mission jardin ! » .

Article 2 : création et déploiement du Club nature « Mission jardin ! »

L'association Isle et Dronne, souhaitant animer un Club nature sur le territoire de l'agglomération, sollicite, selon les modalités définies par le Conseil départemental de la Gironde, l'appui de La Cali.

En collaboration avec La Cali, l'association a complété et transmis à la collectivité son dossier de candidature, sur la base du document proposé par le département.

Ainsi que le prévoit le dispositif, La Cali a déposé le dossier de Club nature sur la plateforme dédiée du département. Une candidature a donc été soumise le 21 décembre 2022 (voir **Annexe 1**).

Après avoir enregistré le dossier, le Conseil départemental a programmé l'instruction du Club nature « Mission jardin ! » lors de la commission permanente en mai 2023 qui vise à octroyer une subvention de 4 000 € à La Cali pour l'accompagnement de ce cycle. Si elle obtient la subvention, La Cali la reversera intégralement à Isle et Dronne, complétée d'une subvention de 1 000 € issue de ses fonds propres, tel qu'explicité dans la présente convention. Conformément au dossier « Mission jardin ! » déposé auprès du Conseil départemental de la Gironde (voir **Annexe 1**), l'association Isle et Dronne s'engage à mettre en œuvre le programme suivant :

- Nom du Club nature : « Mission jardin ! »
- Lieu de l'activité : jardin en Permaculture de Plaine nature, site d'Isle et Dronne à Porchères
- Public bénéficiaire : 10 jeunes âgés de 6 à 14 ans
- Nature de l'activité proposée : 15 séances de 2 heures chacune sur la période donnée, entre avril et août 2023. Séances théoriques et pratiques pour comprendre le jardin dans son écosystème, les cycles biologiques et les pratiques culturelles.
- Intervenantes pour l'activité : Monsieur Bruno WISNIEWSKI

Ses expériences professionnelles sont les suivantes :

- Chargé de projet au sein d'Isle & Dronne depuis 2 ans : gestion de projets, formation auprès des salariés en parcours, accueil ponctuel d'enfants pour un atelier de plantation d'arbres,
- 6 ans d'expérience en qualité de formateur/ intervenant animateur en botanique et environnement, intervention auprès de tous publics,
- 9 ans dans l'éducation nationale en qualité de professeur des écoles.

Article 3 : engagement des parties

L'association Isle et Dronne met en œuvre son projet en toute autonomie et sous sa seule responsabilité, et est donc en charge notamment :

- des relations avec la structure d'accueil de son activité, en l'occurrence le centre de loisirs de Saint Seurin et les animateurs référents du projet,
- des relations avec les bénéficiaires du Club nature et leurs parents : organisation, planification et animation des séances,
- de tenir La Cali informée du déroulement de son projet à savoir le nombre de jeunes inscrits au Club « Mission jardin ! » (et parmi eux du nombre de résidents de La Cali), du planning prévisionnel des séances, de leur contenu synthétique et de lui adresser un bilan de l'opération (voir article 6). Après discussion préalable entre La Cali et Isle et Dronne, des représentants de La Cali pourront être autorisés à participer aux séances. En cas de difficulté de toute nature survenue pendant la durée de la convention et susceptible d'impacter le projet, Isle et Dronne est également tenue d'en informer La Cali.
- de transmettre l'ensemble des pièces justificatives (factures...) et bilan technique et financier, dans la perspective du versement de la subvention (acompte(s) et solde (voir article 5).
- de la communication sur le Club nature.

Concernant la communication, les consignes suivantes devront être respectées :

- **Pour le département de la Gironde**, les bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à :
 - apposer le logo du Département (à télécharger sur gironde.fr/le-logo) sur l'ensemble des outils de communication (dépliants, affichettes, flyers, site internet, signalétique, newsletter...)
 - citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)
 - valorisation de votre projet : pour valoriser votre manifestation, la partager, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, n'hésitez pas à envoyer vos documents (textes, œuvres, films, liens vers des sites internet...) à l'adresse suivante : projets-jeunesses@gironde.fr. Ils seront insérés à l'espace collaboratif Partage d'expériences sur l'Espace Acteurs Jeunesse.
- **Pour La Cali** : respect des mêmes règles que pour le Département concernant le logo sur les supports de communication et citation de La Cali comme partenaire soutien du projet. Si, l'association transmet à La Cali des informations sur le déroulement du club nature, la collectivité pourra faire la promotion de l'opération au travers de ses outils de communication grand public ou institutionnels.

La Cali s'engage à :

- Soutenir financièrement le projet selon les modalités définies à l'article 5.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 août 2023.

Article 5 : financement du Club nature par La Cali

Sous réserve de l'acceptation du dossier et du versement de la subvention prévue par le département, La Cali s'engage à allouer à l'association Isle et Dronne la totalité de la subvention perçue au titre de ce Club nature par le département, soit 4 000 €, ainsi qu'une subvention complémentaire prévue au dispositif d'un montant de 1 000 € (voir Article 2). Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1^{er} acompte de 60% de la subvention totale allouée (soit 3 000 €) à la signature de la convention,
- Versement du solde après réalisation des séances prévues par le Club nature et transmission du bilan final de l'opération (soit 2 000 €).

Selon les procédures comptables en vigueur à La Cali, la collectivité se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_019-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-019 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION
SOUTIEN À L'ASSOCIATION "ECOSYSTÈME UNE TERRE
CADRE DU DISPOSITIF CYCLE DE SENSIBILISATION DU
PIEDS SUR TERRE"**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 – 2/3
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_019-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'emploie, au travers de la mise en œuvre de ses politiques publiques, à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques actuels et améliorer la résilience de son territoire.

Considérant qu'en particulier, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire en contribuant à la préservation des milieux et des ressources, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la consommation responsable via notamment les circuits courts alimentaires.

Considérant que l'association Ecosystème une Terre pour Tous, en charge de l'animation des Jardins de Génissac, avait animé, sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, en lien et avec l'appui de La Cali, un Club Nature « Jardinature » auprès des enfants inscrits à cette activité, et qu'elle avait animé 3 Cycles de sensibilisation auprès des enfants des centres de loisirs. Ce dispositif, porté et soutenu financièrement par le département de la Gironde vise à sensibiliser les jeunes à l'environnement et à la découverte du patrimoine naturel local.

Considérant que pour cette année 2022-2023, Ecosystème une Terre pour Tous a d'ores et déjà déposé un dossier pour reconduire « Jardinature » (proposé aux enfants du centre de loisirs de Nérigeau), et souhaite également renouveler sa candidature pour un Cycle de sensibilisation auprès des enfants des centres de loisirs de La Cali.

Considérant le bilan positif de ces animations, un nouveau dossier technique a été déposé sur la plateforme du département de la Gironde le 08 décembre 2022 (annexe 1 de la présente délibération).

Considérant qu'un nouveau cycle de 6 séances, baptisé « Les pieds sur Terre », a ainsi été élaboré en lien avec l'association « Ecosystème une Terre pour Tous » et les services de La Cali. Il s'agit de proposer aux enfants du centre de loisirs de Libourne, des ateliers de deux heures, proposés le mercredi et sur les vacances scolaires, entre avril et juillet 2023. Ce cycle, conçu pour une dizaine d'enfants de 8 à 10 ans, proposera une découverte de la biodiversité, des fonctions du jardin et une initiation à la reconnaissance des oiseaux et des insectes au fil des saisons et le rôle des pollinisateurs. Les animations pourront donner lieu à une restitution sous forme d'exposition photographique pour partager le travail réalisé avec les parents.

Considérant que pour la préparation et l'animation de ce Cycle, l'association « Ecosystème une Terre pour Tous » sollicite auprès de La Cali une subvention de 2 000 €. Le règlement d'intervention du Département prévoyant, au bénéfice de l'EPCI partenaire de la démarche, une prise en charge à hauteur de 75% des dépenses (soit 1 500 €), le cofinancement résiduel pour La Cali (25%) s'établirait à 500 €.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques que mène La Cali en particulier en matière d'éducation à l'environnement et de transition écologique,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 1 500 € auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature Gironde,

- signer la convention de partenariat 2023 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

Imputations budgétaires :

DD1 : chapitre 65 – Compte 6574 - Service gestionnaire et destinataire (2 000 €)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 23 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe BUISSON', written over the official seal.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_019-DE



**Convention de partenariat entre
La Cali et l'association Ecosystème une Terre pour Tous
visant la mise en place du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre »**

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Libournais, du 20 février 2023, relative au soutien de La Cali au déploiement du dispositif Cycle de sensibilisation du département de la Gironde et l'autorisation de signature d'une convention avec l'association Ecosystème une Terre pour Tous pour la création du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre ».

Entre : La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) représentée par le Président, Monsieur Philippe BUISSON,
Et dénommée ci-après « La Cali ».

D'une part,

Et : l'association Ecosystème une Terre pour Tous, désignée ci-après par « Ecosystème une Terre pour Tous », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 1, chemin de Noulet – 33750 Baron, N° SIRET : 848 877 213, et représentée par sa Présidente, Madame Ghislaine PINAUD.

D'autre part,

Préambule : Club nature et Cycle de sensibilisation

Dispositif porté par le Conseil départemental de la Gironde

Afin de sensibiliser les jeunes girondins au développement durable et à l'environnement, le Conseil départemental de la Gironde a créé et soutient, depuis 15 ans, le dispositif Club nature Gironde. Ce dispositif permet d'accompagner les acteurs du territoire, dans la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de leur donner les moyens concrets de préserver leur environnement : découverte de la richesse et de la diversité des milieux naturels, sensibilisation aux menaces pesant sur la biodiversité. Pour être éligible au soutien départemental, le projet de Club nature doit être co-construit entre une collectivité territoriale girondine et une structure associative d'éducation à l'environnement.

Les collectivités déjà engagées dans le dispositif Club nature peuvent également, selon le public visé, proposer des **cycles de sensibilisation** qui se déroulent sur 6 séances contre 15 pour les Club nature.

Motivations de La Cali

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire, en particulier en soutenant les initiatives qui concourent à la préservation des milieux et à l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment auprès des plus jeunes.

Motivations de l'association Ecosystème une Terre pour Tous et présentation du projet

Créée en novembre 2018, l'association Ecosystème une Terre pour Tous a vocation à sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et à la transition écologique, en apportant des solutions concrètes pour agir. Elle propose différents types d'accompagnements, pour acquérir des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement, et tendre vers l'autonomie alimentaire.



Origines du projet

Ecosystème une Terre pour Tous et La Cali ont œuvré, aux côtés de la commune de Génissac, pour créer un espace maraîcher et pédagogique sur des terrains communaux. Pour animer et entretenir ce site, la commune de Génissac a mis à disposition ces terrains à l'association Ecosystème une Terre pour Tous.

Afin de diversifier son activité, l'association Ecosystème une Terre pour Tous s'est inscrit, depuis 2020, dans le dispositif Club nature Gironde, en animant des Club nature (15 séances) et cycle de sensibilisation (6 séances)

Ainsi, en partenariat avec le centre de loisirs de Libourne, un Cycle de sensibilisation, baptisé « Les pieds sur Terre » a été conçu. Le projet consiste en l'animation d'ateliers destinés aux enfants : découverte de la biodiversité, fonctions du jardin, initiation à la reconnaissance des oiseaux et des insectes au fil des saisons, le rôle des pollinisateurs. Les ateliers se dérouleront au centre de loisirs.

Article 1 : objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de préciser les obligations de chacune des parties en vue de la mise en œuvre et du suivi du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre ».

Article 2 : création et déploiement du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre »

L'association Ecosystème une Terre pour Tous, souhaitant animer un Cycle de sensibilisation sur le territoire de l'agglomération, sollicite, selon les modalités définies par le Conseil départemental de la Gironde, l'appui de La Cali.

En collaboration avec La Cali, l'association a complété et transmis à la collectivité son dossier de candidature, sur la base du document proposé par le département.

En collaboration avec La Cali, les animateurs du centre de loisirs, en lien avec Ecosystème une Terre pour Tous, ont complété et transmis à la collectivité un dossier de candidature, sur la base du document proposé par le département.

Ainsi que le prévoit le dispositif, La Cali a déposé le dossier de Cycle de sensibilisation sur la plateforme dédiée du département. Une candidature a donc été soumise le 08 décembre 2023 (voir **Annexe 1**).

Après avoir enregistré le dossier, le Conseil départemental a programmé l'instruction du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre » lors d'une commission permanente qui se tiendra le 3 avril 2023.

Le budget total de cette opération est de 2 000 €, répartis comme suit :

- 1 500 € de subvention du département pour l'accompagnement de ce cycle (soit 75% du montant total),
- 500 € d'autofinancement pour La Cali (soit 25% du montant total).

Si La Cali obtient la subvention du département, elle reversera l'intégralité du budget, soit 2 000 €, à Ecosystème une Terre pour Tous.



Conformément au dossier « Les pieds sur Terre » déposé auprès du Conseil départemental de la Gironde (voir **Annexe 1**), l'association Ecosystème une Terre pour Tous s'engage à mettre en œuvre le programme suivant :

- Nom du Cycle de sensibilisation : « Les pieds sur Terre »
- Lieu de l'activité : centre de loisirs de Libourne, 109 bis Avenue de la Roudet – 33500 LIBOURNE
- Public bénéficiaire : 10 enfants fréquentant le centre de loisirs
- Nature de l'activité proposée : 6 séances de 2 heures chacune sur la période donnée, entre avril et août 2023. Séances théoriques et pratiques pour comprendre le jardin dans son écosystème, la biodiversité, la reconnaissance des animaux (insectes, oiseaux), le rôle des pollinisateurs
- Intervenantes pour l'activité :
 - Madame Florence ARDOUIN, salariée d'Ecosystème une Terre pour Tous (diplômée de Master en ingénierie de formation et pilotage de projets éducatifs, coordinatrice de formation et formatrice en agriculture biologique)
 - Madame Ghislaine PINAUD, présidente d'Ecosystème une Terre pour Tous (diplômée d'un DEA Histoire médiévale et professeur technique auprès du ministère de la justice)

Article 3 : engagement des parties

L'association Ecosystème une Terre pour Tous met en œuvre son projet en toute autonomie et sous sa seule responsabilité, et est donc en charge notamment :

- des relations avec le centre de loisirs de Libourne : organisation, planification et animation des séances,
- de tenir La Cali informée du déroulement de son projet à savoir le nombre de jeunes inscrits aux séances du Cycle de sensibilisation « Les pieds sur Terre » (et parmi eux du nombre de résidents de La Cali), du planning prévisionnel des séances, de leur contenu synthétique et de lui adresser un bilan de l'opération (voir article 6). Après discussion préalable entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous, des représentants de La Cali pourront être autorisés à participer aux séances. En cas de difficulté de toute nature survenue pendant la durée de la convention et susceptible d'impacter le projet, Ecosystème une Terre pour Tous est également tenue d'en informer La Cali.
- de la communication sur le Cycle de sensibilisation.

Concernant la communication, les consignes suivantes devront être respectées :

- **Pour le département de la Gironde**, les bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à :
 - Apposer le logo du Département (à télécharger sur gironde.fr/le-logo) sur l'ensemble des outils de communication (dépliants, affichettes, flyers, site internet, signalétique, newsletter...)
 - Citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)
 - Valorisation de votre projet : pour valoriser votre manifestation, la partager, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, n'hésitez pas à envoyer vos documents (textes, œuvres, films, liens vers des sites internet...) à l'adresse suivante : projets-jeunesses@gironde.fr. Ils seront insérés à l'espace collaboratif Partage d'expériences sur l'Espace Acteurs Jeunesse.



- **Pour La Cali** : respect des mêmes règles que pour le Département concernant le logo sur les supports de communication et citation de La Cali comme partenaire soutien du projet. Si, l'association transmet à La Cali des informations sur le déroulement du Cycle de sensibilisation, la collectivité pourra faire la promotion de l'opération au travers de ses outils de communication grand public ou institutionnels.

La Cali s'engage à :

- Soutenir financièrement le projet selon les modalités définies à l'article 5.
- Faire le lien entre l'association Ecosystème une Terre pour Tous et le centre de loisirs de Libourne.

En lien avec leur hiérarchie, les animateurs du centre de loisirs de La Cali seront en charge de :

- Informer les enfants de ces ateliers et susciter leur intérêt afin qu'ils y participent,
- Communiquer sur le programme du cycle de sensibilisation et la continuité de présence souhaitée des jeunes à l'ensemble des 6 séances,
- Gérer les inscriptions en fonction du nombre de place disponibles et les effectifs aux 6 séances,
- Assurer les déplacements des enfants sur les différents lieux où se dérouleront les ateliers,
- Être présents auprès du professionnel encadrant l'atelier pour gérer le groupe d'enfants.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 5 : financement du Cycle de sensibilisation par La Cali

Sous réserve de l'acceptation du dossier et du versement de la subvention prévue par le département, La Cali s'engage à allouer à l'association Ecosystème une Terre pour Tous la totalité de la subvention perçue au titre de ce Cycle de sensibilisation par le département, soit 1 600 €, ainsi qu'une subvention complémentaire prévue au dispositif d'un montant de 400 € (voir Article 2). Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1^{er} acompte de 20% de la subvention totale allouée (soit 400 €) à la signature de la convention,
- 2^{ème} acompte de 60% de la subvention allouée (soit 1 200 €) à solliciter après la tenue de deux séances d'animation.
- Versement du solde (soit 20%) à l'issue du Cycle de sensibilisation et après transmission du bilan final de l'opération (soit 400 €).



Selon les procédures comptables en vigueur à La Cali, la collectivité se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : ASS ECOSYSTEME
ADRESSE : UNE TERRE POUR TOUS
1 CHEMIN DE NOULET
33750 BARON

DOMICILIATION : BPACA BX CREON- 00093

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10907	00093	36121744386	62

IBAN : FR76 1090 7000 9336 1217 4436 662
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE :

- Domiciliation de salaire, virements, versements, prélèvements.....

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

Article 6 : suivi et évaluation du dispositif

Les personnes désignées pour le suivi de l'opération sont :

- Madame Ghislaine PINAUD, présidente de l'association Ecosystème une Terre pour Tous,
- Madame Merryll MORO pour le centre de loisirs de Libourne.

Les parties à la présente convention conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

L'association Ecosystème une Terre pour Tous transmettra à La Cali un bilan global de l'opération qui sera composé d'une description des séances (date, thème, nombre de participants aux séances) et d'une analyse qualitative du projet permettant de révéler les freins rencontrés et les pistes d'amélioration (voir Article 3).

Article 7 : responsabilité et assurance

L'association Ecosystème une Terre pour Tous s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de La Cali ne puisse être recherchée.

A tout moment, sur demande de La Cali, l'association devra être en mesure de justifier des attestations d'assurances souscrites.



Article 8 : différends et litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Fait à Libourne, le

Le Président de La Cali

La Présidente de l'association
Ecosystème une Terre pour Tous

Monsieur Philippe BUISSON

Madame Ghislaine PINAUD



TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dossier de candidature « Les pieds sur Terre » présenté au Conseil départemental de la Gironde



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_020-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-020 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'emploie, au travers de la mise en œuvre de ses politiques publiques, à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques actuels et améliorer la résilience de son territoire.

En particulier, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire en contribuant à la préservation des milieux et des ressources, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la consommation responsable via notamment les circuits courts alimentaires.

Considérant qu'en 2020, La Cali est devenue propriétaire de 236 hectares de forêt qui s'étendent sur Coutras, Le Fieu, Les Eglisottes et Chalaures, Chamadelle et Les Peintures. Depuis, elle travaille à l'élaboration d'une feuille de route visant la gestion et la valorisation durable de ce patrimoine forestier.

Considérant qu'en 2022, en partenariat avec le service jeunesse, l'idée a émergé d'organiser un camp nature d'immersion au sein de la forêt communautaire, à destination des publics fréquentant les espaces jeunes.

Considérant qu'un camp nature s'est tenu du 11 au 12 juillet 2022, avec 12 jeunes des espaces jeunes de Guîtres, Saint Seurin sur l'Isle et Izon.

Considérant qu'en lien avec le service développement économique et l'ONF, une parcelle pour installer le camp a été identifiée, sur la commune de Le Fieu, à proximité de L'Usine Végétale. En effet, La Cali étant propriétaire des locaux, ce site a servi d'espace de repli en cas de besoin (intempéries notamment).

Considérant que ce camp a constitué une opportunité afin de valoriser ce patrimoine naturel et d'initier des actions concrètes : animations in situ, création de sentiers de randonnées, entretien d'une clairière pour accueillir le campement.

Considérant que cette action rentre dans le cadre du dispositif Club nature du département de La Gironde qui vise à sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel local, à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Considérant qu'afin de préparer la tenue du camp avec les jeunes et l'animer, un cycle de sensibilisation de 6 séances, baptisé « A l'aventure ! » animé par Julie Jasicki, gérante de « La petite fabrique d'autonomie » qui propose des animations et sorties découverte de la nature, avait été créé.

Considérant que face au succès de ce camp nature, il est prévu de reconduire ce projet en juillet 2023, avec l'organisation de 3 camps qui se tiendront normalement du 10 au 12, du 17 au 19 et du 19 au 21 juillet.

Un nouveau cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! », a été déposé sur la plateforme du département le 21/12/2022 (Annexe 1).

L'objectif de ce cycle, qui sera de nouveau animé par Julie Jasicki de La petite fabrique d'autonomie, est de proposer aux jeunes des animations sur la découverte de la faune et de traces et indices des animaux, la vie de camp (accès à l'eau, législation sur le feu, impact des produits ménagers et cosmétiques sur l'environnement).

Considérant que pour la préparation et l'animation de ce cycle, « La petite fabrique d'autonomie » sollicite auprès de La Cali une subvention de 2 000 €. Le règlement d'intervention du Département prévoyant, au bénéfice de l'EPCI partenaire de la démarche, une prise en charge à hauteur de 75% des dépenses (soit 1 500 €), le cofinancement résiduel pour La Cali (25%) s'établirait à 500 €.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques que mène La Cali en particulier en matière d'éducation à l'environnement et de transition écologique,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 1 500 € auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature Gironde,
- signer la convention de partenariat 2023 entre La Cali et « La petite fabrique d'autonomie » encadrant la mise en place du cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

Imputations budgétaires :

DD1 : chapitre 65 – Compte 6574 - Service gestionnaire et destinataire (2 000 €)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne **23 février 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**Convention de partenariat entre
La Cali et l'autoentreprise La petite fabrique d'autonomie
visant la mise en place du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! »**

Vu la délibération du bureau de la Communauté d'agglomération du Libournais, du 20 février 2023, relative au soutien de La Cali au déploiement du dispositif Cycle de sensibilisation du département de la Gironde et l'autorisation de signature d'une convention avec l'association La petite fabrique d'autonomie pour la création du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! »

Entre : La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) représentée par le Président, Monsieur Philippe BUISSON,
Et dénommée ci-après « La Cali ».

D'une part,

Et : la structure La petite fabrique d'autonomie, désignée ci-après par « La petite fabrique d'autonomie », autoentreprise créée le 10 octobre 2020, Entreprise référencée comme "Autres activités récréatives et de loisirs", code NAF / ANIMATEUR NATURE INDEPENDANT, Formation, dont le siège est situé 3, chemin du lac- 17360 Saint Martin de Coux, N° SIRET : 88965179000012, et représentée par sa gérante, Madame Julie Jasicki.

D'autre part,

Préambule : Club nature Gironde et Cycle de sensibilisation

Dispositif porté par le Conseil départemental de la Gironde

Afin de sensibiliser les jeunes girondins au développement durable et à l'environnement, le Conseil départemental de la Gironde a créé et soutient, depuis 15 ans, le dispositif Club nature Gironde. Ce dispositif permet d'accompagner les acteurs du territoire, dans la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de leur donner les moyens concrets de préserver leur environnement : découverte de la richesse et de la diversité des milieux naturels, sensibilisation aux menaces pesant sur la biodiversité. Pour être éligible au soutien départemental, le projet de Club nature doit être co-construit entre une collectivité territoriale girondine et une structure associative d'éducation à l'environnement.

Les collectivités déjà engagées dans le dispositif Club nature peuvent également, selon le public visé, proposer des **cycles de sensibilisation** qui se déroulent sur 6 séances contre 15 pour les Club nature.

Motivations de La Cali

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire, en particulier en soutenant les initiatives qui concourent à la préservation des milieux et à l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment auprès des plus jeunes.



Motivations de l'association La petite fabrique d'autonomie et présentation du projet

L'autoentreprise La petite fabrique d'autonomie a vocation à sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et à la transition écologique, en apportant des solutions concrètes pour agir.

L'idée est de rendre chacun autonome au quotidien. Connaître le monde qui nous entoure, et vivre en harmonie avec, voilà l'objectif central de la Petite Fabrique !

La structure propose différents types d'accompagnements, pour acquérir des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement. La petite fabrique d'autonomie organise par exemple des sorties nature tout public, des ateliers d'éducation à l'environnement avec les enfants.

Origines du projet

Au titre de sa compétence jeunesse, La Cali gère 7 espaces jeunes du sud au nord du territoire, qui accueillent chaque année plus de 2 000 jeunes.

Fort du succès du camp nature déjà organisé en juillet 2022, les espaces jeunes portent cette année 3 projets de camps nature, qui se dérouleront dans la forêt de la Double, à Le Fieu :

- Du 10 au 12 juillet,
- Du 17 au 19 juillet,
- Du 19 au 21 juillet.

Pour chacun de ces camps, un groupe de 16 jeunes entre 12 et 17 ans, accompagnés par les animateurs des espaces jeunes, installeront un campement dans la forêt, afin d'y passer 3 jours et 2 nuits.

Ce projet est à mettre en lien avec l'acquisition par La Cali, en 2020, de 236 hectares de parcelles forestières au cœur de la forêt de la Double.

Ces camps natures se dérouleront sur une partie de la forêt dont La Cali est propriétaire. Ils constituent une opportunité pour la collectivité de valoriser ce patrimoine naturel et initier des actions concrètes : animation in situ, création de sentiers de randonnées, aménagement d'une clairière pour la sécurisation du campement (débroussaillage)...

Afin de sensibiliser les jeunes à la découverte de la nature en milieu forestier, le Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! » a été conçu par les animateurs des espaces jeunes, en partenariat avec La petite fabrique d'autonomie. Il fait suite au Cycle de sensibilisation « A l'aventure ! » déployé durant le camp organisé en 2022, et qui avait permis de préparer en amont le camp et l'animer.

Six séances, organisées durant les 3 camps natures, permettront aux jeunes de découvrir la faune et la flore en forêt, les règles de bonne conduite en milieu naturel, les principes de base de survie en forêt...

Le Cycle de sensibilisation, animé par La petite fabrique d'autonomie, vise donc à animer les 3 camps natures organisés par les animateurs des espaces jeunes.

Article 1 : objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de préciser les obligations de chacune des parties en vue de la mise en œuvre et du suivi du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! ».



Article 2 : création et déploiement du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! »

La structure La petite fabrique d'autonomie, souhaitant animer un Cycle de sensibilisation sur le territoire de l'agglomération, sollicite, selon les modalités définies par le Conseil départemental de la Gironde, l'appui de La Cali.

En collaboration avec La Cali, les animateurs des espaces jeunes, en lien avec La petite fabrique d'autonomie, ont complété et transmis à la collectivité un dossier de candidature, sur la base du document proposé par le département.

Ainsi que le prévoit le dispositif, La Cali a déposé le dossier de Cycle de sensibilisation sur la plateforme dédiée du département. Une candidature a donc été soumise le 21 décembre 2022 (voir **Annexe 1**).

Après avoir enregistré le dossier, le Conseil départemental a programmé l'instruction du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! » lors d'une commission permanente qui se tiendra le 3 avril 2023.

Le budget total de cette opération est de 2 000 €, répartis comme suit :

- 1 500 € de subvention du département pour l'accompagnement de ce cycle (soit 75% du montant total),
- 500 € d'autofinancement pour La Cali (soit 25% du montant total).

Si La Cali obtient la subvention du département, elle reversera l'intégralité du budget, soit 2 000 €, à La petite fabrique d'autonomie.

Conformément au dossier « A l'aventure 2 ! » déposé auprès du Conseil départemental de la Gironde (voir **Annexe 1**), La petite fabrique d'autonomie s'engage à mettre en œuvre le programme suivant :

- Nom du Cycle de sensibilisation : « A l'aventure 2 ! »
- Lieu de l'activité : forêt domaniale de La Cali sur la commune de Le Fieu
- Public bénéficiaire : 16 jeunes fréquentant les espaces jeunes pour chacun des 3 camps, soit 48 jeunes au total
- Nature de l'activité proposée : 6 séances de 2 heures chacune sur la période donnée, entre le 1^{er} et le 30 juillet 2023. Séances théoriques et pratiques pour découvrir la survie en forêt (plantes comestibles...), sa faune, sa flore, la connaissance des arbres, l'impact des produits ménagers et cosmétiques sur l'environnement...
- Intervenante pour l'activité : madame Julie Jasicki, gérante de La petite fabrique d'autonomie (actuellement professeur des écoles et souhaitant développer son autoentreprise (La petite fabrique d'autonomie).

Article 3 : engagement des parties

La petite fabrique d'autonomie met en œuvre son projet en lien avec les animateurs des espaces jeunes organisateurs du camp nature.

Son animatrice devra tenir La Cali informée du déroulement de son projet à savoir le nombre de jeunes inscrits aux séances du Cycle de sensibilisation « A l'aventure 2 ! » (et parmi eux du nombre de résidents de La Cali), du planning prévisionnel des séances, de leur contenu synthétique et de lui adresser un bilan de l'opération (voir article 6). Après discussion préalable entre La Cali et La petite fabrique d'autonomie, des représentants de La Cali pourront être autorisés à participer aux séances. En cas de difficulté de toute nature survenue pendant la durée de la convention et susceptible d'impacter le projet, La petite fabrique d'autonomie est également tenue d'en informer La Cali.



Concernant la communication, les consignes suivantes devront être respectées :

- **Pour le département de la Gironde**, les bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à :

apposer le logo du Département (à télécharger sur gironde.fr/le-logo) sur l'ensemble des outils de communication (dépliants, affichettes, flyers, site internet, signalétique, newsletter...)

citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)

valorisation de votre projet : pour valoriser votre manifestation, la partager, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, n'hésitez pas à envoyer vos documents (textes, œuvres, films, liens vers des sites internet...) à l'adresse suivante : projets-jeunesses@gironde.fr. Ils seront insérés à l'espace collaboratif Partage d'expériences sur [l'Espace Acteurs Jeunesse](#).

- **Pour La Cali** : respect des mêmes règles que pour le Département concernant le logo sur les supports de communication et citation de La Cali comme partenaire soutien du projet. Si la structure transmet à La Cali des informations sur le déroulement du Cycle de sensibilisation, la collectivité pourra faire la promotion de l'opération au travers de ses outils de communication grand public ou institutionnels.

La Cali s'engage à :

- Soutenir financièrement le projet selon les modalités définies à l'article 5,
- Faire le lien entre la structure La petite fabrique d'autonomie et les espaces jeunes.

En lien avec leur hiérarchie, les espaces jeunes sont en charge de l'organisation du camp nature et la promotion du Cycle de sensibilisation :

- Information auprès des jeunes fréquentant les espaces jeunes afin de susciter leur intérêt pour qu'ils y participent,
- Communication sur le programme du Cycle de sensibilisation et la continuité de présence souhaitée des jeunes à l'ensemble des 6 séances,
- Gestion des inscriptions en fonction du nombre de places disponibles et les effectifs aux 6 séances,
- Assurer les déplacements des jeunes sur les différents lieux où se dérouleront les ateliers,
- Être présents auprès du professionnel encadrant l'atelier pour gérer le groupe de jeunes.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023.



Article 5 : financement du Cycle de sensibilisation par La Cali

Sous réserve de l'acceptation du dossier et du versement de la subvention prévue par le département, La Cali s'engage à allouer à la structure La petite fabrique d'autonomie, la totalité de la subvention perçue au titre de ce Cycle de sensibilisation par le département, soit 1 500 €, ainsi qu'une subvention complémentaire prévue au dispositif d'un montant de 500 € (voir Article 2). Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1^{er} acompte de 20% de la subvention totale allouée (soit 400 €) à la signature de la convention,
- 2^{ème} acompte de 60% de la subvention allouée (soit 1 200 €) à solliciter après la tenue de deux séances d'animation,
- Versement du solde (soit 20%) à l'issue du Cycle de sensibilisation et après transmission du bilan final de l'opération (soit 400 €).

Selon les procédures comptables en vigueur à La Cali, la collectivité se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
Titulaire du compte : Julie Jasicki

IBAN :
FR76 1090 7000 0182 0196 8161 638

BIC :
CCBPPFRPPBDX



Article 6 : suivi et évaluation du dispositif

Les personnes désignées pour le suivi de l'opération sont :

- Madame Eloïse GARCIA, coordinatrice adjointe jeunesse pour La Cali,
- Madame Emmanuelle BOBE-CUNY, référenbte du projet et animatrice à l'espace jeunes de Guîtres,
- Madame Julie JASICKI, gérante de La petite fabrique d'autonomie.

Les parties à la présente convention conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

La structure La petite fabrique d'autonomie transmettra à La Cali un bilan global de l'opération, qui sera composé d'une description des séances (date, thème, nombre de participants aux séances) et d'une analyse qualitative du projet permettant de révéler les freins rencontrés et les pistes d'amélioration (voir Article 3).

Article 7 : responsabilité et assurance

La structure La petite fabrique d'autonomie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de La Cali ne puisse être recherchée.

A tout moment, sur demande de La Cali, la structure devra être en mesure de justifier des attestations d'assurances souscrites.

Article 8 : différends et litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Fait à Libourne, le

Le Président de La Cali

La gérante de l'autoentreprise
La petite fabrique d'autonomie

Monsieur Philippe BUISSON

Madame Julie JASICKI



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
L'AGBLD
L'AGBLD
RIVE DROITE DE BORDEAUX
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_020-DE

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dossier de candidature « A l'aventure 2 ! » présenté au Conseil départemental de la Gironde



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_021-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-021 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOUTIEN À LA PETITE FABRIQUE D'AUTONOMIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CYCLE DE SENSIBILISATION DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE DÉFIS DE LA NATURE"

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) s'emploie, au travers de la mise en œuvre de ses politiques publiques, à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques actuels et améliorer la résilience de son territoire. En particulier, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire en contribuant à la préservation des milieux et des ressources, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la consommation responsable via notamment les circuits courts alimentaires.

Considérant qu'en 2020, La Cali est devenue propriétaire de 236 hectares de forêt qui s'étendent sur Coutras, Le Fieu, Les Eglisottes et Chalaures, Chamadelle et Les Peintures. Depuis, elle travaille à l'élaboration d'une feuille de route visant la gestion et la valorisation durable de ce patrimoine forestier.

Considérant qu'en 2022, en partenariat avec le service jeunesse, l'idée a émergé d'organiser un camp nature d'immersion au sein de la forêt communautaire, à destination des publics fréquentant les espaces jeunes.

Considérant qu'un camp nature s'est tenu du 11 au 12 juillet 2022, avec 12 jeunes des espaces jeunes de Guîtres, Saint Seurin sur l'Isle et Izon.

Considérant qu'en lien avec le service développement économique et l'ONF, une parcelle pour installer le camp a été identifiée, sur la commune de Le Fieu, à proximité de L'Usine Végétale. En effet, La Cali étant propriétaire des locaux, ce site a servi d'espace de repli en cas de besoin (intempéries notamment). Ce camp a constitué une opportunité afin de valoriser ce patrimoine naturel et d'initier des actions concrètes : animations in situ, création de sentiers de randonnées, entretien d'une clairière pour accueillir le campement.

Considérant que cette action rentre dans le cadre du dispositif Club nature du département de La Gironde, qui vise à sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel local, à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Considérant qu'afin de préparer la tenue du camp avec les jeunes et l'animer, un cycle de sensibilisation de 6 séances, baptisé « A l'aventure ! » animé par Julie Jasicki, gérante de « La petite fabrique d'autonomie » qui propose des animations et sorties découverte de la nature, avait été créé.

Considérant que face au succès de ce camp nature, il est prévu de reconduire ce projet en juillet 2023, avec l'organisation de 3 camps qui se tiendront normalement du 10 au 12, du 17 au 19 et du 19 au 21 juillet.

Un nouveau cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature », a été déposé sur la plateforme du département le 21/12/2022 (Annexe 1). L'objectif de ce cycle, qui sera de nouveau animé par Julie Jasicki de La petite fabrique d'autonomie, est de proposer aux jeunes des animations en amont et en aval des 3 camps.

Les 6 séances seront organisées comme suit :

- Avant le camp, en avril

Les séances permettront aux jeunes de préparer le camp, se rencontrer, et être sensibilisés à la découverte des plantes comestibles.

- Après le camp, en octobre/novembre

Jeu Le grand défi nature pour revenir sur les camps de l'été, se retrouver et conclure les camps.

Considérant que le Cycle de sensibilisation, animé par La petite fabrique d'autonomie, vise donc à préparer et conclure les 3 camps natures organisés par les animateurs des espaces jeunes.

Considérant que pour la préparation et l'animation de ce cycle, « La petite fabrique d'autonomie » sollicite auprès de La Cali une subvention de 2 000 €. Le règlement d'intervention du Département prévoyant, au bénéfice de l'EPCI partenaire de la démarche, une prise en charge à hauteur de 75% des dépenses (soit 1 500 €), le cofinancement résiduel pour La Cali (25%) s'établirait à 500 €.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques en particulier en matière d'éducation à l'environnement et de transition écologique,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 1 500 € auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du dispositif Club Nature Gironde,
- signer la convention de partenariat 2023 entre La Cali et « La petite fabrique d'autonomie » encadrant la mise en place du cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

Imputations budgétaires :

DD1 : chapitre 65 – Compte 6574 - Service gestionnaire et destinataire (2 000 €)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 23 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_021-DE



**Convention de partenariat entre
La Cali et l'autoentreprise La petite fabrique d'autonomie
visant la mise en place du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature »**

Vu la délibération du bureau de la Communauté d'agglomération du Libournais, du 20 février 2023, relative au soutien de La Cali au déploiement du dispositif Cycle de sensibilisation du département de la Gironde et l'autorisation de signature d'une convention avec l'association La petite fabrique d'autonomie pour la création du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature »

Entre : La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) représentée par le Président, Monsieur Philippe BUISSON,
Et dénommée ci-après « La Cali ».

D'une part,

Et : la structure La petite fabrique d'autonomie, désignée ci-après par « La petite fabrique d'autonomie », autoentreprise créée le 10 octobre 2020, Entreprise référencée comme "Autres activités récréatives et de loisirs", code NAF / ANIMATEUR NATURE INDEPENDANT, Formation, dont le siège est situé 3, chemin du lac- 17360 Saint Martin de Coux, N° SIRET : 88965179000012, et représentée par sa gérante, Madame Julie Jasicki.

D'autre part,

Préambule : Club nature Gironde et Cycle de sensibilisation

Dispositif porté par le Conseil départemental de la Gironde

Afin de sensibiliser les jeunes girondins au développement durable et à l'environnement, le Conseil départemental de la Gironde a créé et soutient, depuis 15 ans, le dispositif Club nature Gironde. Ce dispositif permet d'accompagner les acteurs du territoire, dans la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de leur donner les moyens concrets de préserver leur environnement : découverte de la richesse et de la diversité des milieux naturels, sensibilisation aux menaces pesant sur la biodiversité. Pour être éligible au soutien départemental, le projet de Club nature doit être co-construit entre une collectivité territoriale girondine et une structure associative d'éducation à l'environnement.

Les collectivités déjà engagées dans le dispositif Club nature peuvent également, selon le public visé, proposer des **cycles de sensibilisation** qui se déroulent sur 6 séances contre 15 pour les Club nature.

Motivations de La Cali

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire, en particulier en soutenant les initiatives qui concourent à la préservation des milieux et à l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment auprès des plus jeunes.



Motivations de l'association La petite fabrique d'autonomie et présentation du projet

L'autoentreprise La petite fabrique d'autonomie a vocation à sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et à la transition écologique, en apportant des solutions concrètes pour agir.

L'idée est de rendre chacun autonome au quotidien. Connaître le monde qui nous entoure, et vivre en harmonie avec, voilà l'objectif central de la Petite Fabrique !

La structure propose différents types d'accompagnements, pour acquérir des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement. La petite fabrique d'autonomie organise par exemple des sorties nature tout public, des ateliers d'éducation à l'environnement avec les enfants.

Origines du projet

Au titre de sa compétence jeunesse, La Cali gère 7 espaces jeunes du sud au nord du territoire, qui accueillent chaque année plus de 2 000 jeunes.

Fort du succès du camp nature déjà organisé en juillet 2022, les espaces jeunes portent cette année 3 projets de camps nature, qui se dérouleront dans la forêt de la Double, à Le Fieu :

- Du 10 au 12 juillet,
- Du 17 au 19 juillet,
- Du 19 au 21 juillet.

Pour chacun de ces camps, un groupe de 16 jeunes entre 12 et 17 ans, accompagnés par les animateurs des espaces jeunes, installeront un campement dans la forêt, afin d'y passer 3 jours et 2 nuits.

Ce projet est à mettre en lien avec l'acquisition par La Cali, en 2020, de 236 hectares de parcelles forestières au cœur de la forêt de la Double.

Ces camps natures se dérouleront sur une partie de la forêt dont La Cali est propriétaire. Ils constituent une opportunité pour la collectivité de valoriser ce patrimoine naturel et initier des actions concrètes : animation in situ, création de sentiers de randonnées, aménagement d'une clairière pour la sécurisation du campement (débroussaillage)...

Afin de sensibiliser les jeunes à la découverte de la nature en milieu forestier, le Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature » a été conçu par les animateurs des espaces jeunes, en partenariat avec La petite fabrique d'autonomie. Il fait suite au Cycle de sensibilisation « A l'aventure ! » déployé durant le camp organisé en 2022, et qui avait permis de préparer en amont le camp et l'animer.

Six séances seront organisées comme suit :

- Avant le camp en avril

Les séances permettront aux jeunes de préparer le camp, se rencontrer, et être sensibilisés à la découverte des plantes comestibles.

- Après le camp en octobre/novembre

Jeu Le grand défi nature pour revenir sur les camps de l'été, se retrouver et conclure les camps.

Le Cycle de sensibilisation, animé par La petite fabrique d'autonomie, vise donc à préparer et conclure les 3 camps natures organisés par les animateurs des espaces jeunes.

Article 1 : objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de préciser les obligations de chacune des parties en vue de la mise en œuvre et du suivi du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature ».



Article 2 : création et déploiement du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature »

La structure La petite fabrique d'autonomie, souhaitant animer un Cycle de sensibilisation sur le territoire de l'agglomération, sollicite, selon les modalités définies par le Conseil départemental de la Gironde, l'appui de La Cali.

En collaboration avec La Cali, les animateurs des espaces jeunes, en lien avec La petite fabrique d'autonomie, ont complété et transmis à la collectivité un dossier de candidature, sur la base du document proposé par le département.

Ainsi que le prévoit le dispositif, La Cali a déposé le dossier de Cycle de sensibilisation sur la plateforme dédiée du département. Une candidature a donc été soumise le 21 décembre 2022 (voir **Annexe 1**).

Après avoir enregistré le dossier, le Conseil départemental a programmé l'instruction du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature » lors d'une commission permanente qui se tiendra le 3 avril 2023.

Le budget total de cette opération est de 2 000 €, répartis comme suit :

- 1 500 € de subvention du département pour l'accompagnement de ce cycle (soit 75% du montant total),
- 500 € d'autofinancement pour La Cali (soit 25% du montant total).

Si La Cali obtient la subvention du département, elle reversera l'intégralité du budget, soit 2 000 €, à La petite fabrique d'autonomie.

Conformément au dossier « Les grands défis de la nature » déposé auprès du Conseil départemental de la Gironde (voir **Annexe 1**), La petite fabrique d'autonomie s'engage à mettre en œuvre le programme suivant :

- Nom du Cycle de sensibilisation : « Les grands défis de la nature »
- Lieu de l'activité : forêt domaniale de La Cali sur la commune de Le Fieu
- Public bénéficiaire : 16 jeunes par camp fréquentant les espaces jeunes, soit 48 jeunes au total
- Nature de l'activité proposée : 6 séances de 2 heures chacune sur la période donnée, entre avril et décembre 2023. Séances théoriques et pratiques pour découvrir les plantes comestibles et organiser un jeu Le grand défi de la nature.
- Intervenante pour l'activité : madame Julie Jasicki, gérante de La petite fabrique d'autonomie (actuellement professeur des écoles et souhaitant développer son autoentreprise (La petite fabrique d'autonomie).

Article 3 : engagement des parties

La petite fabrique d'autonomie met en œuvre son projet en lien avec les animateurs des espaces jeunes organisateurs du camp nature.

Son animatrice devra tenir La Cali informée du déroulement de son projet à savoir le nombre de jeunes inscrits aux séances du Cycle de sensibilisation « Les grands défis de la nature » (et parmi eux du nombre de résidents de La Cali), du planning prévisionnel des séances, de leur contenu synthétique et de lui adresser un bilan de l'opération (voir article 6). Après discussion préalable entre La Cali et La petite fabrique d'autonomie, des représentants de La Cali pourront être autorisés à participer aux séances. En cas de difficulté de toute nature survenue pendant la durée de la convention et susceptible d'impacter le projet, La petite fabrique d'autonomie est également tenue d'en informer La Cali.



Concernant la communication, les consignes suivantes devront être respectées :

- **Pour le département de la Gironde**, les bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à :
apposer le logo du Département (à télécharger sur gironde.fr/le-logo) sur l'ensemble des outils de communication (dépliants, affichettes, flyers, site internet, signalétique, newsletter...)
citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)
valorisation de votre projet : pour valoriser votre manifestation, la partager, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, n'hésitez pas à envoyer vos documents (textes, œuvres, films, liens vers des sites internet...) à l'adresse suivante : projets-jeunesses@gironde.fr. Ils seront insérés à l'espace collaboratif Partage d'expériences sur [l'Espace Acteurs Jeunesse](#).
- **Pour La Cali** : respect des mêmes règles que pour le Département concernant le logo sur les supports de communication et citation de La Cali comme partenaire soutien du projet. Si la structure transmet à La Cali des informations sur le déroulement du Cycle de sensibilisation, la collectivité pourra faire la promotion de l'opération au travers de ses outils de communication grand public ou institutionnels.

La Cali s'engage à :

- Soutenir financièrement le projet selon les modalités définies à l'article 5,
- Faire le lien entre la structure La petite fabrique d'autonomie et les espaces jeunes.

En lien avec leur hiérarchie, les espaces jeunes sont en charge de l'organisation du camp nature et la promotion du Cycle de sensibilisation :

- Information auprès des jeunes fréquentant les espaces jeunes afin de susciter leur intérêt pour qu'ils y participent,
- Communication sur le programme du Cycle de sensibilisation et la continuité de présence souhaitée des jeunes à l'ensemble des 6 séances,
- Gestion des inscriptions en fonction du nombre de places disponibles et les effectifs aux 6 séances,
- Assurer les déplacements des jeunes sur les différents lieux où se dérouleront les ateliers,
- Être présents auprès du professionnel encadrant l'atelier pour gérer le groupe de jeunes.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023.



Article 5 : financement du Cycle de sensibilisation par La Cali

Sous réserve de l'acceptation du dossier et du versement de la subvention prévue par le département, La Cali s'engage à allouer à la structure La petite fabrique d'autonomie, la totalité de la subvention perçue au titre de ce Cycle de sensibilisation par le département, soit 1 500 €, ainsi qu'une subvention complémentaire prévue au dispositif d'un montant de 500 € (voir Article 2). Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1^{er} acompte de 20% de la subvention totale allouée (soit 400 €) à la signature de la convention,
- 2^{ème} acompte de 60% de la subvention allouée (soit 1 200 €) à solliciter après la tenue de deux séances d'animation,
- Versement du solde (soit 20%) à l'issue du Cycle de sensibilisation et après transmission du bilan final de l'opération (soit 400 €).

Selon les procédures comptables en vigueur à La Cali, la collectivité se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
Titulaire du compte : Julie Jasicki

IBAN :
FR76 1090 7000 0182 0196 8161 638

BIC :
CCBPPFRPPBDX



Article 6 : suivi et évaluation du dispositif

Les personnes désignées pour le suivi de l'opération sont :

- Madame Eloïse GARCIA, coordinatrice jeunesse pour La Cali,
- Madame Emmanuelle BOBE-CUNY, référente du projet et animatrice à l'espace jeunes de Guîtres,
- Madame Julie JASICKI, gérante de La petite fabrique d'autonomie.

Les parties à la présente convention conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

La structure La petite fabrique d'autonomie transmettra à La Cali un bilan global de l'opération, qui sera composé d'une description des séances (date, thème, nombre de participants aux séances) et d'une analyse qualitative du projet permettant de révéler les freins rencontrés et les pistes d'amélioration (voir Article 3).

Article 7 : responsabilité et assurance

La structure La petite fabrique d'autonomie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de La Cali ne puisse être recherchée.

A tout moment, sur demande de La Cali, la structure devra être en mesure de justifier des attestations d'assurances souscrites.

Article 8 : différends et litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Fait à Libourne, le

Le Président de La Cali

La gérante de l'autoentreprise
La petite fabrique d'autonomie

Monsieur Philippe BUISSON

Madame Julie JASICKI



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
L'AGBLD
L'AGBLD
RIVE DROITE DE BORDEAUX
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_021-DE

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dossier de candidature « Les grands défis de la nature » présenté au Conseil départemental de la Gironde